

Rentrée 2019 : demander une formation dans la voie générale et technologique

En seconde générale et technologique

- [De l'enseignement public](#)
- [De l'enseignement privé](#)
- [Dans une autre académie](#)
- [Elèves issus d'une autre académie](#)

En première générale

La plupart des élèves scolarisés en seconde générale et technologique ont la possibilité de poursuivre leurs études en première générale au sein de leur lycée sans démarche particulière.

Changer d'établissement - enseignement public

Suite à la réforme de la voie générale et technologique (Réforme du Bac 2021), une procédure académique va être mise en place pour les élèves qui souhaitent changer d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité non proposé dans leur lycée actuel. Les modalités seront mises en ligne prochainement.

En première technologique

L'affectation en première technologique : **S.T.I.2.D, S.T.M.G, S.T.2.S, S.T.L, S.T.A.V**, est gérée par la procédure Affelnet, exceptée pour les premières **S.T.D.2.A, S.T.H.R, S.2.T.M.D.**

- [Dans l'enseignement public](#)
- [Dans l'enseignement privé](#)
- [Demander une autre académie](#)
- [Elèves issus d'une autre académie](#)

M.A.J. le 07/03/2019

Dans cette rubrique

- [Dans la voie professionnelle](#)
- [Dans la voie générale et technologique](#)
- [Dans l'enseignement supérieur-Parcoursup](#)
- [Changer d'orientation](#)

Pour plus d'informations



Guide des procédures d'orientation et d'affectation

Recrutement spécifique



[Modalités](#)
[Tableau de synthèse](#)
[Dossiers/Fiches de candidature](#)

Informations nationales



[Calendrier de l'orientation post 3ème et de l'affectation en lycée](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37